



Restitution d'un dépôt de garantie d'un bail comme

Par Visiteur

Bonjour, j'ai rendu les clés de mon local commerciale à mon ancien propriétaire le 01 juillet 2009, je n'ai toujours pas reçu le dépôt de garantie qui à eu lieu en 1991.

Quel courrier dois-je lui envoyer?

combien de temps a-t'il pour me rendre ce dépôt de garantie?

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin de répondre au mieux à votre question, je souhaiterais obtenir des informations complémentaires.

Est ce que votre bail était bien un bail commercial?

Quel est le motif de fin du bail?

cordialement

Par Visiteur

C'était bien un bail commerciale et j'ai quitté l'ancien loyer car j'arrivais en fin de bail (9ans) et j'ai trouvé un autre local pour continuer mon activité.

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir Madame,

La loi ne prévoit pas de délai mais en principe une fois que les locaux ont été libérés et que l'état des lieux sortant a été effectué, il convient de compter deux mois.

Cordialement